



LIVRET D'ACCUEIL

HOSPITALISATION DE JOUR

LA CHÂTAIGNERAIE

MENUCOURT





LA CHÂTAIGNERAIE MENUCOURT

BIENVENUE



Bienvenue au Centre Hospitalier de Réadaptation et de Rééducation Fonctionnelles

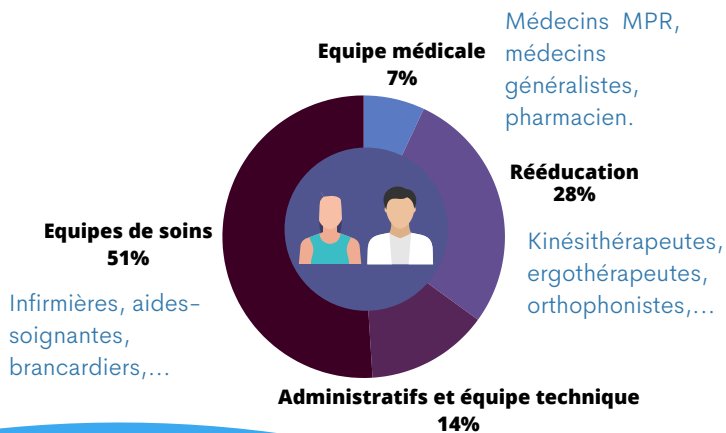
La Châtaigneraie Menucourt

Vous venez d'être admis à La Châtaigneraie et nous sommes ravis de vous accueillir dans notre établissement. L'ensemble des professionnels mettra tout en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Spécialisé depuis sa création en Réadaptation et Rééducation Fonctionnelles, l'établissement accueille annuellement environ 1200 patients souffrant de pathologies traumatologique, orthopédique, neurologique et rhumatologique, en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour.

Quelques chiffres...

Les professionnels de l'établissement



En 2024



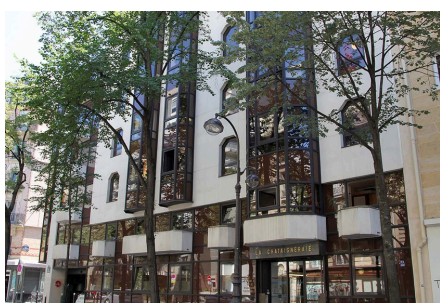


NOTRE HISTOIRE



1978

Le 23 janvier, l'établissement de Menucourt est inauguré par Simone Veil, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à cette époque, accompagnée de Michel Poniatowski, ancien ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.



1991

Le 4 mars, La Châtaigneraie ouvre au 48 rue de La Convention dans le 15ème arrondissement un second établissement de réadaptation et de rééducation à Paris centré sur l'hospitalisation de jour et pouvant accueillir quotidiennement cent vingt patients.



2021

Évolution de l'offre de soins sur Menucourt avec un doublement de l'activité ambulatoire

L'association...

L'établissement est géré par l'Association La Châtaigneraie, fruit d'une collaboration entre des professionnels de la rééducation fonctionnelle et des responsables du monde de l'assurance.



L'Association La Châtaigneraie gère deux établissements, le CHRRF de MENUCOURT (Val-d'Oise) et le CHRRF de Convention à PARIS XV^e, avec une stratégie déclinée autour de deux axes principaux :

- Apporter une rééducation de qualité : pluridisciplinaire, personnalisée, variée et dans le cadre d'un projet de soins individualisé autour d'un plateau technique performant.
- Promouvoir la Réadaptation et la Rééducation Fonctionnelles à travers une dynamique de recherche, d'évaluation, de formation, de partage et d'amélioration des pratiques.

Vous pouvez également découvrir La Châtaigneraie sur son site internet : www.lachataigneraie.fr



LA CHATAIGNERAIE - MENUCOURT

INFORMATIONS TARIFAIRES AU 1ER JANVIER 2025



ARTICLE 9 - Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et / ou de soins :

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. ».

FRAIS RELATIFS À L'HOSPITALISATION *

PRIX DE JOURNÉE EN HOSPITALISATION COMPLÈTE NEUROLOGIE
PRIX DE JOURNÉE EN HOSPITALISATION COMPLÈTE LOCOMOTEUR
PRIX DE JOURNÉE EN HOSPITALISATION DE JOUR NEUROLOGIE
PRIX DE JOURNÉE EN HOSPITALISATION DE JOUR LOCOMOTEUR
FORFAIT JOURNALIER À LA CHARGE DU PATIENT OU DE SA MUTUELLE
PARTICIPATION ASSURÉ FORFAITAIRE À LA CHARGE DU PATIENT OU DE SA MUTUELLE

388,88 € PAR JOUR
322,22 € PAR JOUR
321,24 € PAR JOUR
252,97 € PAR JOUR
20 € PAR JOUR
24 € PAR SÉJOUR

***Pour plus de précisions, adressez vous aux secrétaires des admissions. Les informations complémentaires se trouvent aussi dans le livret d'accueil**

FRAIS RELATIFS AUX SERVICES

CHAMBRE PARTICULIÈRE À LA CHARGE DU PATIENT OU DE SA MUTUELLE
TÉLÉPHONE
REPAS ACCOMPAGNANT
HÉBERGEMENT ACCOMPAGNANT
WIFI
TÉLÉVISION (GESTION PAR LA SOCIÉTÉ SOGERES)

50 € PAR JOUR
OUVERTURE DE LIGNE : 4.57 €, PUIS 11 CENTS/MIN
10 EUROS / ADULTE ET 5 EUROS / ENFANT < 12 ANS.
1 NUIT AVEC PETIT-DÉJEUNER INCLUS : 15 €
GRATUIT
3,20 € PAR JOUR - 20.80 € PAR SEMAINE

LA CHATAIGNERAIE

Centre Hospitalier de Réadaptation et de Rééducation Fonctionnelles



SOMMAIRE

01

BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

Les formalités d'admission	1
Les frais relatifs à votre hospitalisation.....	1
Les prises en charges et délais.....	1
Les tarifs au 1er janvier 2023.....	1
Les frais de transport	2
Votre trousseau à prévoir.....	3
Vos objets de valeurs.....	3

02

VOTRE SÉJOUR AU QUOTIDIEN

S'orienter.....	4
Identifier les professionnels.....	4
S'identifier.....	4
La personne de confiance.....	5
Les directives anticipées.....	5
La personne à prévenir.....	5
Votre projet de soins.....	6
Le plateau technique de réadaptation et de rééducation	6
La qualité et la sécurité des soins.....	6
L'hygiène.....	6
Votre consentement.....	6
Parlez nous de vous.....	7

03

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Le service social.....	8
Le réseau santé.....	8
La cafétéria et les distributeurs de boissons....	8
L'internet.....	8
Les traitements médicamenteux.....	8
L'interprétariat.....	8

04

VOTRE SORTIE

Les formalités de sortie.....	9
Le questionnaire de satisfaction.....	9

05

VOS DROITS, VOS DEVOIRS

Le règlement.....	10
Les consignes de sécurité.....	10
Les règles de vie.....	10
La vidéo protection.....	10
La charte Romain Jacob.....	11
La charte de la personne hospitalisée.....	11
La charte de bientraitance.....	11
La charte du bon usage du wifi patients.....	11
Les réclamations.....	11
La protection des données personnelles.....	12
La téléradiologie.....	12
La recherche biomédicale.....	12
Le don d'organe.....	12
La confidentialité et l'anonymat.....	12

06

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

La prise en charge de la douleur.....	13
L'alimentation et la nutrition.....	13
La prévention du risque infectieux.....	13
Le groupe éthique.....	13
Le groupe développement durable.....	13
Les évènements indésirables	13
La commission des usagers.....	14

07

"FAITES UN DON"

Fonds de dotation Renaître.....	14
---------------------------------	----

BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

VOTRE ADMISSION



Formalités d'admission

La secrétaire du service se mettra en contact avec vous la semaine qui va précéder votre admission dans notre établissement.

Concernant l'organisation de votre transport, nous vous rappelons que vous disposez de la liberté de choix de votre transporteur. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés vous pouvez contacter la secrétaire qui vous aidera dans votre démarche et vous informera des modalités de prise en charge.

Les documents nécessaires à vos formalités d'admission :

- **Bulletin de situation émanant de l'établissement où vous avez été hospitalisé(e).**
- **Votre carte vitale (et l'attestation papier) ainsi que de votre carte d'adhésion à votre mutuelle.**
- **Volet N°1 du triptyque établi par votre employeur si vous avez subi un accident du travail.**
- **Attestation C.M.U. si vous êtes bénéficiaire de cette couverture sociale.**
- **Votre carte nationale d'identité.**



Les frais relatifs à votre hospitalisation

Si vous êtes assuré(e) social(e) :

Si vous avez subi une intervention chirurgicale dont le K opératoire est supérieur à 50 ou si vous êtes en Affection de Longue Maladie (ALD), votre organisme social prendra vos frais d'hospitalisation en charge à 100 %

- Le jour de votre admission, il vous sera demandé de régler la « participation assuré forfaitaire » fixée actuellement à 24 euros, sur présentation de la facture.
- Dans les autres cas, vos frais seront pris en charge à 80 %, votre mutuelle ou vous-même devant régler les 20 % restants ainsi que la « participation assuré forfaitaire » de 24 euros.
- Transport HDJ : les frais inhérents sont pris en charge à 65 % par votre centre de sécurité sociale, les 35 % restants sont à la charge de votre mutuelle ou de vous-même.

Attention : Certaines complémentaires santé ne pratiquent pas le tiers payant avec tous les établissements de santé. Si tel est le cas, vous aurez à avancer les frais (prix de journée ou ticket modérateur, participation assuré forfaitaire). Vous pourrez alors vous faire rembourser auprès de votre complémentaire santé sur factures acquittées.

Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e) :

Vous paierez la totalité des frais d'hospitalisation qui correspondent aux soins qui vous seront prodigués.

Prises en charge et délais

L'établissement ne peut connaître à l'avance les garanties couvertes par votre complémentaire santé (si vous en avez une). Une demande de prise en charge est envoyée à votre complémentaire santé dès votre admission. Seul l'accord écrit de celle-ci permettra de connaître votre couverture. Les délais de réponse sont très variables d'une complémentaire santé à l'autre.

En cas de prise en charge limitée en jours sur une année ou un trimestre, les frais de séjours de vos précédents séjours (Châtaigneraie ou autre établissement) peuvent entraîner, le cas échéant, une réduction de la durée de prise en charge accordée par votre complémentaire santé.

Autre formalité d'admission

Prise en charge d'un majeur protégé – Présence nécessaire du tuteur ou du curateur lors de l'admission (loi du 3 janvier 1968).

Tarifs au 23 avril 2023 à La Châtaigneraie :

- Prix de journée en hospitalisation complète neurologie: 369.17 € par jour
- Prix de journée en hospitalisation complète locomoteur: 305.89 € par jour
- Prix de journée en hospitalisation de jour neurologie: 304.96 € par jour
- Prix de journée en hospitalisation de jour locomoteur: 240.15 € par jour
- Forfait journalier à la charge du patient ou de sa mutuelle : 20 € par jour
- Participation assuré forfaitaire à la charge du patient ou de sa mutuelle : 24 € par séjour
- Chambre particulière à la charge du patient ou de sa mutuelle : 50 € par jour

BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

FRAIS DE TRANSPORT



Vous arrivez en transfert d'un établissement hospitalier : la première prescription médicale de transport doit être établie par le service où vous avez été hospitalisé(e). Lors de votre bilan d'entrée à La Châtaigneraie, le médecin responsable de vos soins jugera de l'opportunité d'un transport médicalisé ou non (ambulance, VSL, taxi conventionné) et établira la prescription nécessaire.

Rappel sur les taxis conventionnés :

Seuls les taxis conventionnés sont aujourd'hui remboursés par l'Assurance Maladie. (Loi de financement de la sécurité sociale 2008)

Il vous appartiendra de contacter un transporteur en fonction de la prescription établie. En effet, notre centre n'est pas en mesure d'organiser vos déplacements, ni de choisir votre transporteur.

Vos frais de transports sont pris en charge par l'Assurance Maladie :

- Soit à 65% (les 35% restants, étant à votre charge ou remboursés par votre complémentaire santé)
- Soit à 100% (accidents du travail, maladie professionnelle, transport en lien avec une Affection Longue Durée...)

Cas n°1 :

Si le chauffeur de taxi conventionné vous dispense de l'avance de frais (seuls les 35% devront lui être payés) dans ce cas :

- Présentez au chauffeur votre attestation de carte vitale où figure une date d'édition inférieure à 1 an.

NB : Le service des admissions de La Châtaigneraie peut mettre à jour votre carte vitale et vous éditer une attestation de votre carte vitale.

Remettez à chaque course une photocopie recto-verso de la prescription médicale de transport qui vous a été remise le jour de votre admission.

- Conservez l'original de la prescription de transport.

Signez le volet facturation présenté par le chauffeur. Il peut vous demander le numéro FINESS de l'établissement : 95 07 00021

Cas n°2 :

Si le chauffeur vous demande de payer la course, vous pourrez vous faire rembourser votre transport directement par votre caisse de sécurité sociale en lui fournissant :

- La facture du taxi.
- L'original de la prescription médicale de transport (ou la copie si l'original a déjà été envoyé à l'assurance maladie)

BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

VOS AFFAIRES PERSONNELLES



Votre trousseau

L'espace de rééducation est équipé d'une fontaine à eau, pensez à vous munir d'une **gourde**.

N'oubliez pas de vous munir de vêtements pratiques dans lesquels vous serez à l'aise pour effectuer vos séances de **rééducation** (jogging, bermuda, short...), de chaussures adaptées (confortables, tenant bien au pied, fermeture à velcro si possible ...).

Pour la **balnéothérapie** : prévoyez des claquettes ou chaussettes de bain, un maillot de bain, un peignoir de bain ou une grande serviette. Le rangement de vos affaires personnelles se fait dans un placard individuel fermant à clé le temps de la séance.

Pour la rééducation spécifique du **genou**, il faut pouvoir découvrir facilement ce dernier donc prévoir une robe ou une jupe large, un short, un bermuda ou un bas de survêtement à ouverture latérale.

Pour la rééducation spécifique de l'**épaule**, il faut prévoir des tee-shirts ouverts ou décousus du col à l'épaule, fermant avec velcro ou bouton-pression, et des soutiens-gorge et maillots de bain sans bretelle, des vêtements amples pour couvrir les épaules (cape, châle, gilet large...).

Les professionnels se tiennent à votre disposition pour tout conseil sur la constitution de votre trousseau.

Le jour de votre arrivée, un vestiaire au sous-sol vous sera attribué pour votre séjour.

Le rangement de vos affaires personnelles se fait dans un placard individuel fermant avec un code.

Ne prévoir que le strict minimum. L'établissement n'est pas responsable des pertes ou vols éventuels survenus au cours du séjour.

Vos objets de valeurs

Nous vous recommandons de ne conserver pendant votre séjour que les objets indispensables.

Veiller à ne pas laisser vos équipements informatiques et téléphones mobiles sans surveillance.

“ Votre 1ère demi-journée

Admission administrative puis bilan d'entrée avec le médecin et l'infirmière pour les soins.

VOTRE SÉJOUR

INFORMATIONS PRATIQUES



S'orienter dans l'établissement



3ème étage	Plateau d'évaluation et d'éducation thérapeutique
2ème étage	Service d'hospitalisation complète
1er étage	Service d'hospitalisation complète
RDC	Accueil - Direction - Administration - Comptabilité - Admissions - Service d'hospitalisation de jour - Assistante sociale - Orthophonistes - Radiologie - Psychologue - Neuropsychologue - Diététicienne - Cafétéria - Restaurant - Coiffeuse
-1	Kinésithérapie - Ergothérapie

Reconnaitre les professionnels



Chaque professionnel de l'établissement est identifié par un badge mentionnant le nom et la fonction. Le personnel administratif porte un badge avec un lien bleu.

Certains professionnels portent une tenue d'une couleur spécifique.



Kinésithérapeutes



Médecins, psychologue, neuropsychologue, coordinatrice des soins, assistante sociale, orthophonistes, diététicienne, secrétaires médicales



Ergothérapeutes



Infirmier(e)s



Agents de service hospitalier



Brancardiers



Aide-soignant(e)s



Administratif

S'identifier



Vous devez pouvoir être identifié(e) à tout moment par les professionnels durant votre séjour dans l'établissement (Identitovigilance). Afin d'éviter le moindre risque d'erreur, une photo sera prise avec votre accord, lors de votre admission pour être intégrée à votre dossier patient et votre identité vous sera régulièrement demandée. En cas de refus, un bracelet d'identification devra être porté durant tout votre séjour. Une Cellule d'Identito-vigilance (CIV) existe au sein de l'établissement afin d'organiser la surveillance et la prévention des erreurs et des risques liés à l'identification des patients tout au long de votre prise en charge. Elle est l'instance qui met en œuvre la politique d'identification de l'établissement.

Ne soyez pas étonné(e) d'être régulièrement interrogé(e) sur votre identité, cela fait partie de la vigilance demandée aux professionnels au cours de votre prise en charge.

VOTRE SÉJOUR

VOS DIRECTIVES



La personne de confiance



Pendant votre séjour, vous serez sollicité(e) pour désigner une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant.

Cette désignation peut être utile dans plusieurs cas :

- Votre état de santé ne vous permettra peut-être pas toujours, pendant la durée de votre séjour, de faire connaître aux personnes qui vous soignent votre avis ou les décisions que vous souhaitez prendre pour vos soins.
- Si vous ne pouvez pas exprimer vos souhaits, votre personne de confiance sera consultée par l'équipe médicale et pourra lui donner des indications sur votre façon de voir les choses.
- Avant toute intervention ou investigation importante, les précisions ainsi recueillies pourront guider les médecins dans les choix thérapeutiques.

La désignation d'une personne de confiance :

- N'est pas une obligation,
- Doit être une décision bien réfléchie,
- Se fait par écrit sur le dossier médical lors de votre admission,
- Peut être annulée à tout moment en signalant le changement à l'équipe médicale,
- Peut être remplacée ultérieurement par la désignation d'une autre personne, à votre demande et en signalant le changement à l'équipe médicale,
- Est valable pour la durée de votre séjour et pour plus longtemps si vous le souhaitez.

Il vous revient d'informer la personne que vous aurez choisie et d'obtenir bien sûr son accord.

Toutes les décisions que vous prendrez à ce sujet figureront dans votre dossier médical. Vous serez libre de décider que certaines informations que vous jugerez confidentielles ne devront pas être données par l'équipe médicale à votre personne de confiance. Vous devrez alors nous l'indiquer précisément.

La personne à prévenir



La personne à prévenir a un rôle différent : la personne à prévenir est contactée par l'équipe médicale et soignante en cas d'événement(s) particulier(s) au cours de votre séjour d'ordre organisationnel ou administratif (transfert vers un autre établissement de santé, fin du séjour et sortie de l'établissement...). Elle n'a pas accès aux informations médicales vous concernant et ne participe pas aux décisions médicales.

Si les rôles de la personne de confiance et de la personne à prévenir sont bien distincts, rien ne vous interdit de désigner la même personne, dès lors que vous le manifestez clairement au bureau des admissions.

Vous ne pouvez désigner qu'une personne de confiance, tandis que vous pouvez indiquer plusieurs personnes à prévenir.

Il n'y a pas de formulaire de désignation de la personne à prévenir, il vous suffit de le signaler à l'équipe qui vous accueille, en précisant ses coordonnées.

Les directives anticipées



L'équipe médicale et soignante de La Châtaigneraie sera tout au long de votre séjour à votre écoute à ce sujet et pourra répondre à vos questions. Lors de votre admission, nous recueillons uniquement les informations que vous avez peut-être déjà transmises à votre personne de confiance ou à vos proches ou à travers votre dossier médical partagé.

POURQUOI RÉDIGER SES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Toute personne majeure a la possibilité de rédiger, pour le cas où elle ne serait plus en état d'exprimer elle-même sa volonté, des directives anticipées. L'objectif est de permettre à la personne de faire connaître ses souhaits quant à sa fin de vie (notamment en ce qui concerne la limitation ou l'arrêt des traitements).

COMMENT SONT PRISES EN COMPTE LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Lorsque des directives anticipées existent, le médecin doit en tenir compte. Toutefois les directives anticipées n'ont pas de valeur contraignante pour le médecin. Celui-ci reste libre d'apprécier les conditions dans lesquelles il convient d'appliquer les orientations exprimées par le patient dans ce document compte tenu de la situation concrète et de l'évolution éventuelle de l'état de l'art médical.

A QUEL MOMENT RÉDIGER SES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Lors de votre admission dans l'établissement, vous pouvez signaler au médecin qui vous prendra en charge l'existence de directives anticipées et lui indiquer les coordonnées des personnes auxquelles vous les avez confiées.

EN PRATIQUE A LA CHÂTAIGNERAIE ?

Vous avez la possibilité de rédiger vos directives anticipées à tout moment. Vous pouvez vous procurer un formulaire auprès de la secrétaire médicale du service ou les rédiger librement sur papier. Si vous avez rédigé ou souhaitez rédiger vos directives anticipées, vous devez en informer votre médecin qui les intégrera à votre dossier médical. Si vous avez des questions, vous pouvez consulter votre médecin. Vous pouvez consulter le lien suivant (recommandations HAS) pour en savoir plus sur les directives anticipées :



<https://tinyurl.com/directanticip>

VOTRE SÉJOUR

Vos soins



Votre projet de soins

Vous serez suivi tout au long de votre séjour par une **même équipe** de professionnels sous la **coordination** d'un médecin spécialiste responsable de votre service d'hospitalisation. Le médecin organise la mise en place et le suivi de **votre projet de soins individualisé** en lien avec différents intervenants selon vos besoins : infirmières, aides-soignantes, brancardiers, secrétaires médicales, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, diététicienne, psychologue et neuropsychologue...

Les médecins et professionnels de santé se réunissent **chaque semaine**, afin de suivre l'évolution de chaque patient et définir les stratégies thérapeutiques les mieux **adaptées** pour chacun.

À tout moment, vous pouvez solliciter l'équipe médicale pour toutes informations sur **votre état de santé**.

Des **réunions de synthèse** peuvent être organisées avec vous-même et des membres de votre entourage (avec votre accord) lorsque votre situation le justifie.



Le plateau technique de réadaptation et de rééducation

L'accès au plateau technique est strictement réservé aux patients.

L'établissement dispose d'un **plateau technique complet et performant** pour la réadaptation et la rééducation fonctionnelles :

- **Gymnase d'activités collectives**, de travail de l'équilibre et de réentraînement à la marche

- **Balnéothérapie** collective en grand bassin et bassins de soins individuels

- Salles de rééducation orientées vers le **renforcement musculaire et la rééducation neurologique**

- **Box** de kinésithérapie, pour une prise en charge **individuelle personnalisée**

- Une **salle d'ergothérapie** réunit différents ateliers orientés vers une rééducation du geste et une réadaptation aux activités de la vie quotidienne. Une **cuisine et une salle de bain modulables**, ainsi que l'organisation de **visite à domicile** permettent de préparer les adaptations souhaitables dans votre logement si vous n'avez pas retrouvé toute votre autonomie.

À l'extérieur, des **parcours de marche** et un plateau de mise en situation pour les **fauteuils roulants** permettent de retrouver des situations de la vie quotidienne.



La qualité et sécurité des soins

La qualité des soins est au cœur de la dynamique de l'établissement et s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue de la qualité.

La gestion des risques est également une préoccupation constante de l'établissement. Comme tous les établissements de santé en France, La Châtaigneraie est engagée dans une démarche de certification de la qualité traitant tous les aspects de la prise en charge et de son fonctionnement. Cette démarche renouvelée régulièrement donne lieu à la publication d'un rapport décrivant l'appréciation du niveau de qualité reconnu dans l'établissement, à l'issue d'un audit réalisé par des experts extérieurs. (Informations détaillées disponibles sur Qualiscope sur le site de la HAS)

Il est nécessaire de faire part de tout dysfonctionnement ou événement indésirable lors de votre hospitalisation auprès de votre équipe de soins qui le déclareront en interne pour l'analyser et mettre en place des mesures correctives.



Hygiène

La lutte contre les infections s'appuie notamment sur le respect de règles d'hygiène, qui s'appliquent au personnel soignant, mais aussi au patient et à son entourage. Veillez à bien suivre ces consignes.

Hygiène des mains

C'est par les mains que se propage la majeure partie des maladies infectieuses. Pour limiter les risques d'infections, pensez à vous laver les mains pour vous protéger et protéger les autres en utilisant notamment les solutions hydro alcooliques mises à disposition.

Hygiène respiratoire

Patients ou visiteurs, si vous présentez des symptômes respiratoires (toux, expectorations) ou période épidémique, vous devez porter un masque de protection. Utilisez un mouchoir à usage unique pour couvrir le nez et la bouche lors de toux ou d'éternuement et jetez-le immédiatement après usage. En l'absence de mouchoir, toussiez ou éternuez au niveau du coude ou en haut de la manche plutôt que dans les mains.

Environnement

Désinfectez le matériel avant et après usage dans les salles collectives, avec les sprays désinfectants mis à disposition.



Consentement

Votre projet de soins et projet de vie seront définis avec votre accord tout au long de votre prise en charge.

VOTRE SÉJOUR

LA PARTICIPATION À VOTRE PRISE EN CHARGE



Osez parler avec votre équipe de soins et votre médecin
Pourquoi est-ce important?

Des malentendus et des erreurs. Tout est important : l'orthographe de votre nom, vos problèmes de santé, un changement de médicament, les effets inattendus que vous ressentez, etc.

Ma sécurité dépend de la vigilance de tous, y compris de la mienne

Je pose des questions et parle de moi sans aucune gêne, et j'échange avec le médecin et l'équipe de soins sur ce qui est important et utile pour moi.

Si j'ai constaté quelque chose d'inhabituel ou de bizarre : j'en parle avec mon médecin !

- Le médecin et les équipes de soins ont les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour vous soigner et vous accompagner.
- Ils vous écoutent, vous examinent, vous informent et répondent à vos questions.
- Mais c'est vous qui connaissez votre histoire et votre maladie, vos besoins, vos forces et vos fragilités.

Je pose des questions et demande des explications sur :

- les examens à réaliser ;
 - les traitements prévus ;
 - les conséquences possibles (douleur, complication, rééducation, etc.) ;
 - les résultats attendus.
-
- Je peux faire répéter et demander de faire un schéma ou de m'écrire les informations pour m'aider à mieux les comprendre et à ne pas les oublier.
 - Je fais part de mes besoins, préférences et habitudes y compris en matière de traitements alternatifs non médicamenteux.
 - Je demande s'il existe d'autres possibilités de traitement.
 - Je ne pars pas sans avoir compris ce que j'ai, ce que je dois faire, quand et comment, et pourquoi c'est important de le faire.

VOTRE SÉJOUR

INFORMATIONS PRATIQUES



Le service social

Une assistante sociale est à votre disposition pour vous apporter des conseils et pour vous aider à résoudre des problèmes sociaux et administratifs inhérents à l'hospitalisation, à la maladie et au handicap. Elle peut aussi rencontrer votre entourage familial.

En collaboration avec l'équipe médicale, l'assistante sociale contribue également à la réinsertion sociale et professionnelle.

Assistante sociale joignable au 01.34.46.64.08.

Cafétéria

Vous trouverez une cafétéria au rez-de-chaussée de l'établissement (les horaires d'ouverture sont susceptibles d'évoluer) :

-de 10h45 à 12h00, de 12h45 à 14h00, de 15h00 à 18h30

Des distributeurs automatiques de boissons et friandises sont également disponibles en face de la cafétéria.

En dehors de vos temps de soins, vous avez la possibilité de vous reposer dans des espaces prévus au rez-de-chaussée de l'établissement.

Réseau

La Châtaigneraie s'inscrit dans un Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) afin de vous garantir une réponse globale adaptée et coordonnée quels que soient votre âge, votre pathologie, votre handicap ou votre situation. Il a pour but, de fluidifier votre parcours de santé par l'évaluation de votre situation et la mise en œuvre d'un plan de soins personnalisé.

Site internet : www.coordinov.com

Internet

Une connexion Wi-Fi vous est offerte dans l'établissement

Réseau : **Patients**

Mot de passe : **chataigneraie**

Traitement médicamenteux

Nous ne délivrons pas votre traitement sauf cas exceptionnel. Cependant, vous devez apporter vos ordonnances et prévenir l'équipe médicale de toute modification de traitement.

Vous pouvez déclarer un événement indésirable lié à un médicament en vous rendant sur le site internet de l'ANSM: <http://ansm.sante.fr/>



Interprétariat

Certains membres du personnel acceptent de servir d'interprète en cas de barrière de la langue, et de vous aider dans les échanges avec les professionnels.

VOTRE SÉJOUR

VOTRE SORTIE



EN RÉADAPTATION ET RÉÉDUCATION FONCTIONNELLES, LA SORTIE ET LE RETOUR À DOMICILE REPRÉSENTENT UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LE PROCESSUS DANS LEQUEL VOUS ÊTES ENGAGÉ.

Les équipes de l'établissement sont attentives à la préparation de cette étape et aux conditions dans lesquelles elle peut s'organiser. Dans certaines situations, des visites à domicile en compagnie de certains de vos thérapeutes, ou sur vos lieux de vie habituels, peuvent être programmées pendant votre séjour.

Sur le plan médical, le médecin chargé de votre suivi établira au moment de votre sortie des prescriptions et autres formalités éventuelles nécessaires à la bonne continuité de votre parcours de santé.

VOTRE SATISFACTION, VOTRE EXPÉRIENCE



DANS LES JOURS QUI PRÉCÈDERONT VOTRE SORTIE, IL VOUS SERA REMIS UN **QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION QUE NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR REMPLIR ET REMETTRE À L'HÔTESSE D'ACCUEIL** AVANT VOTRE DÉPART.

Vos réponses et/ou remarques sont étudiées chaque semaine, ainsi que dans le cadre d'une instance dédiée à la qualité de votre prise en charge (Commission des Usagers - CDU), elles peuvent être intégrées au plan d'amélioration de l'établissement.

Nous organisons aussi des temps d'échanges avec les patients de chaque service afin de recueillir leur expérience, participez à ces temps où vous rencontrerez des membres de la CDU.



VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

Règlement et consignes

LA CHÂTAIGNERAIE S'EMPLOIE À CRÉER DES CONDITIONS DE VIE FAVORABLES AU BON DÉROULEMENT DE VOTRE SÉJOUR ET À UNE VIE EN COMMUN AGRÉABLE ET RESPECTUEUSE. DE PLUS, VOUS AVEZ BESOIN DE CALME ET DE REPOS, EN RAISON DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ ET DE VOTRE FATIGUE. LES PROFESSIONNELS ONT ÉGALEMENT BESOIN DE TRAVAILLER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POUR VOUS OFFRIR UNE PRESTATION DE QUALITÉ.

Il est ainsi demandé à chacun de respecter en particulier les règles suivantes de vie en commun :

- Éviter de faire du bruit ou de provoquer du désordre.
- Éteindre vos portables pendant vos soins.
- Respecter les consignes qui vous sont données par le personnel.
- L'accès au plateau technique est réservé aux patients.
- Ne pas introduire ni consommer de boissons alcoolisées.
- Ne pas fumer ni vapoter dans l'établissement.



Consignes de sécurité

Les consignes d'incendie et d'évacuation des locaux sont affichées à chaque étage et dans tous les lieux de circulation. En toute circonstance, il est impératif de conserver son calme et de suivre les consignes du personnel, formé à la gestion de ces situations.

En cas d'ordre d'évacuation, suivez les consignes, n'utilisez pas les ascenseurs, ne revenez jamais en arrière sans y avoir été invité ; en cas de fumée, baissez-vous.

L'ensemble des professionnels et l'équipe de maintenance sont vigilants à toute défectuosité des installations ou des matériels électriques. N'hésitez pas à signaler tout défaut que vous remarquerez.

Les règles de vie

Chacun est tenu de respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition.

Chaque personne doit observer le plus grand respect vis-à-vis d'autrui : aucune nuisance sonore (téléphone portable, lecteur de musique...) ni d'expression d'opinions politiques ou religieuses portant atteinte à la liberté de chacun.

Toute violence verbale ou physique envers un membre du personnel ou un patient sera sanctionnée.

“ Vidéo protection

Nous vous informons que cet établissement est placé sous vidéoprotection pour des raisons de sécurité des personnes et des biens. Pour l'exercice du droit d'accès aux images, veuillez-vous adresser à la Direction (renseignements à l'accueil).

VOS DROITS ET DEVOIRS

Chartes



Charte Romain Jacob

Cette charte a pour but d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap. La personne doit être actrice de sa santé et de sa qualité de vie. C'est un élément constitutif de son autonomie, sa diffusion dans l'établissement renforce l'engagement de la Châtaigneraie dans cette volonté.

Charte du patient hospitalisé

La charte du patient hospitalisé a pour objectif de faire connaître aux personnes malades, accueillies dans les établissements de santé, leurs droits essentiels. Vous la trouverez sur la pochette du livret d'accueil et affichée à chaque étage de l'établissement

Charte de bientraitance

Rédigée et mise en forme par les membres du groupe éthique et les représentants des usagers, la charte de bientraitance de La Châtaigneraie souligne l'engagement de l'ensemble des équipes de l'établissement autour de la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance. Chaque nouveau salarié reçoit cette charte. Nous vous invitons à la consulter à chaque étage de l'établissement et dans l'espace éthique.

Charte Wifi

L'utilisation gratuite du réseau Wifi « Patients » est conditionnée par l'acceptation expresse de la charte de l'établissement à ce sujet et le respect de ses dispositions. Le droit d'accès de chaque Usager est personnel et réservé aux patients séjournant dans l'établissement.

Pour plus d'informations consulter ce lien :



“ Réclamation

Si vous souhaitez exprimer une réclamation, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de direction (du lundi au vendredi). Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez adresser un courrier à la Direction de l'établissement qui veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite dans les meilleurs délais. Elle fera le lien avec la commission des usagers (CDU) et pourra le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non-médecin, membre de la CDU. Le médiateur vous recevra, vous (et votre famille éventuellement) pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

VOS DROITS ET DEVOIRS

Informations et chartes



Information du Patient - Recours à la Téléradiologie

L'interprétation des examens radiologiques nécessite que l'établissement fasse appel à la compétence de radiologues en leur adressant les images médicales vous concernant via un procédé de téléimagerie empruntant un réseau internet sécurisé: TeleDiag.

Vous avez libre choix d'accepter de bénéficier de ce procédé de téléimagerie ou non. Dans le cas où vous ne le souhaiteriez pas, il vous suffira de nous le faire savoir par n'importe quel moyen ou de prévenir votre médecin de votre souhait de vous retirer de la plate-forme.

Pour plus d'informations consulter ce lien :



<https://tinyurl.com/chatradiolo>

Recherche biomédicale

Pendant votre séjour, un médecin peut vous proposer de participer à un protocole de recherche biomédicale. Conformément à la loi, aucune expérimentation ne se déroule sans votre consentement écrit. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser et vous pouvez interrompre votre participation à tout moment.

Protection des données personnelles : Application du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de votre prise en charge à La Châtaigneraie, nous collectons directement auprès de vous (et/ou de vos proches dans certains cas), des données administratives et médicales vous concernant qui sont nécessaires à votre sécurité, à l'organisation et à la qualité de votre prise en charge ainsi qu'à la facturation de vos soins.

Pour vos données personnelles, vous disposez d'un droit à une information compréhensible aisément accessible sur l'utilisation de ces données, d'un droit de consentement, d'un droit d'accès, d'un droit de modification, d'un droit d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Direction de l'établissement ou au Délégué à La Protection des Données : dpo@lachataigneraie.fr

Pour plus d'informations consulter ce lien :



<https://tinyurl.com/chatperso>

Don d'organes

Le don d'organes et de tissus est une procédure strictement encadrée par la Loi. Toute personne est un donneur potentiel à moins qu'il ne se soit opposé au don de son vivant principalement par son enregistrement sur le Registre National des Refus (<https://www.registrenationaldesrefus.fr>)



Confidentialité et anonymat

L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel ainsi qu'à la discrétion professionnelle. L'établissement est équipé de haut-parleurs pour pouvoir, en cas de nécessité, vous appeler si vous n'êtes pas dans votre chambre. Par respect de la confidentialité, votre accord vous sera demandé dès votre arrivée pour que l'on puisse vous appeler par votre nom au micro. Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée en le signalant au service des admissions, vous serez invité à signer un document dans ce sens.

VOTRE SÉJOUR

Les instances et groupes de travail



LA QUALITÉ DES SOINS ET LA GESTION DES RISQUES SONT AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT ET S'INSCRIVENT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS. LA DÉMARCHE QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS EST PILOTÉE PAR UN RESPONSABLE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES DANS L'ÉTABLISSEMENT, EN COLLABORATION AVEC L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES. L'ENSEMBLE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX SOINS EST STRUCTURÉE EN DIFFÉRENTES INSTANCES.



Prise en charge de la douleur

Un Comité de Lutte contre La Douleur (CLUD) est constitué dans l'établissement. La prise en charge de la douleur est une des priorités de l'établissement, les médecins et l'équipe soignante sont sensibilisés à cette question et mettent en œuvre tous les moyens pour la soulager. Dès votre admission, votre douleur sera évaluée et vous serez interrogé(e) régulièrement tout au long de votre séjour. Un contrat d'engagement sur la douleur vous est remis lors de votre admission.

Alimentation et nutrition

Un Comité de Liaison sur l'Alimentation et la Nutrition (CLAN) assure le suivi de la politique nutritionnelle, du fonctionnement de la restauration et de l'appréciation des patients et des salariés.

C'est une structure consultative qui propose un plan d'action :

- Pour l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients.
- Pour l'amélioration de la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation et/ou la nutrition.

En fonction des besoins préalablement identifiés, il impulse des actions adaptées à l'établissement pour mettre en place des actions en rapport avec l'alimentation et/ou la nutrition.

Prévention du risque infectieux

Le comité de Lutte contre Les Infections Nosocomiales (CLIN) veille activement à la prévention et à la surveillance des infections associées aux soins au moyen d'un programme d'actions et d'informations destiné à l'ensemble du personnel, des patients et leur entourage.

Groupe éthique

Un groupe de travail mène une réflexion régulière sur l'éthique dans l'organisation et l'accueil du patient ainsi que dans la mise en œuvre et l'accompagnement du projet de soins.

Groupe développement durable

Le groupe développement durable pilote la démarche amorcée dans l'établissement depuis de nombreuses années, notamment sur le versant environnemental. Il permet de sensibiliser régulièrement les professionnels et les patients sur les enjeux environnementaux (semaine de développement durable, lutte contre le gaspillage, incitation à la mobilité douce...) et propose des actions à mettre en place au sein de l'établissement (plan d'économies d'énergie, local vélo, ...)

“ Évènement indésirable associé aux soins

L'ensemble du personnel est sensibilisé à l'amélioration continue de la qualité et sécurité des soins. Durant votre hospitalisation, vous devez faire part à votre équipe de soins de tout dysfonctionnement qui sera déclaré en interne, voire en externe pour une analyse approfondie des causes, et la mise en place d'actions correctives. Hors hospitalisation, toute personne témoin ou victime d'un évènement indésirable peut le déclarer sur le site de l'ARS Ile de France.

VOTRE SÉJOUR

Les instances

La commission des usagers

La commission des usagers (CDU) a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades, de leurs proches et de la prise en charge.

Afin d'améliorer vos conditions d'accueil, la CDU s'appuie sur les résultats des questionnaires de sortie ainsi que sur vos remarques et suggestions. Elle est également amenée à examiner vos plaintes et réclamations.

Membres de la Commission des Usagers :

Présidente : Alizée Denooz (Représentante des usagers, APAISER Sc), à joindre par mail alizee.denooz@wanadoo.fr ou sur usagers.menucourt@lachataigneraie.fr

Vice-Président : Damien Akrich (Directeur), 01.34.46.64.21.

Médiateur médical : Dr Isabelle Hernandez, 01.34.46.64.23

Médiateur non médical : Véronique Jondeau, 01.34.46.64.21 (Suppléante : Laurence Edet, 01.34.46.64.35)

Directeur de l'établissement : Damien Akrich, 01.34.46.64.21

Représentants des Usagers : Philippe Lebeau (APF) à joindre au 06.22.69.38.79, Alizée Denooz (APAISER Sc) alizee.denooz@wanadoo.fr, Bettina David (APF).



Vous voulez soutenir la Châtaigneraie

Le Fonds De Dotation Renaître

LA CHATAIGNERAIE a créé le fonds de dotation RENAÏTRE en partenariat avec la Fédération Française des Assurances et l'Association Assurance Prévention.

Structure à but non lucratif, le fonds de dotation RENAÏTRE a pour objet de soutenir et développer des actions d'intérêt général (innovation, prévention, formation, recherche) dans les domaines de la rééducation fonctionnelle ainsi que de l'assistance à la personne malade, dépendante ou handicapée.

Vous pouvez soutenir LA CHATAIGNERAIE et la rééducation fonctionnelle en faisant un don au fonds de dotation, à l'ordre de « fonds de dotation RENAÏTRE », à remettre à la Direction de l'établissement ou à envoyer par voie postale à « Fonds de Dotation RENAÏTRE – 48 rue de la Convention – 75015 PARIS ». Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du code général des impôts).

LA CHATAIGNERAIE

Centre Hospitalier de Réadaptation et de Rééducation Fonctionnelles

LES INTERVENANTS DANS VOTRE PRISE EN CHARGE

Votre numéro de casier/vestiaire:

Médecin responsable de votre séjour:

Kinésithérapeute:

Ergothérapeute



RESPONSABLES DE L'ÉTABLISSEMENT

Président de l'Association : Gilles Wolkowitsch

Directeur Général de l'Association : Renaud Coupry

Directeur d'établissement, Directeur Adjoint de l'Association: Damien Akrich

Directrice Administrative et Financière : Francine Raimbault

Responsable Qualité et Gestion des Risques: Delphine Loubère

Equipe médicale de Service Hospitalisation Complète:

- Docteur Zine Lahouaoula
- Docteur Saada Kacher
- Docteur Achour Chioukh

Equipe médicale de Service Hospitalisation de Jour :

- Docteur Isabelle Hernandez
- Docteur Nicoleta Ivanciu
- Docteur Maïssa Guemiche

Cadre de santé, Coordinatrice des soins : Laurence Edet

Cadre de santé, Chef du service Kinésithérapie : Fabrice Rio

Chef du service Ergothérapie : Annaïg Lefeuvre